Image not found or type unknown

salaires versés en cas de liquidation

Par **lotfib1**, le **03/05/2012** à **19:54**

Bonsoir,

J'ai été embauché le 2mai 2011 par une societe. Deux mois plus tard celle ci ne m'a versée aucun salaire. J'ai donc saisi le Conseil des Prud'hommes. Quatre mois plus tard la société a été liquidée.
Entre temps je n'ai pas pu m'inscrire au Pole Emploi car je n'ai pas les documents necessaires. Le mandataire a pris le dossier en charge et je souhaiterais savoir qu'est ce qui va m'etre payé par l'AGS car celui ci nous a dis que l'on nous payerais qu'un mois de salaire!!!
Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **04/05/2012** à **11:46**

Bonjour,
Je vous propose ce dossier ainsi que ces informations complémentaires...

Par **Assistant juridique**, le **04/05/2012** à **12:15**

Vous trouverez ici des conseils pour faire valoir vos droits : http://www.assistant-juridique.fr/salaries_liquidation.jsp

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés